

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2015

COMPTE-RENDU

Carole Anache est nommée secrétaire de séance

Adoption du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2014

Erwan Balanant fait remarquer que, lors de l'adoption du compte-rendu de la séance du 19 novembre 2014, il n'a pas affirmé que ce compte-rendu était caricatural, mais « parfois caricatural ».

Concernant les conseils de quartiers, il souhaite préciser que ces conseils ont été créés avant, et non après, 2012.

Concernant l'AVAP, il demande de remplacer le terme « s'insurge » par « exprime son mécontentement contre ce système qui impose de nouvelles études sans cesse ».

Monsieur le Maire convient qu'on peut en effet regretter que de nouvelles procédures imposent de nouvelles études.

Alain Kerhervé demande si l'Association des Maires de France a été contactée suite à sa demande d'étudier les possibilités d'aider les communes sinistrées du Sud-est de la France.

Monsieur le Maire répond qu'il est d'accord pour la contacter.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des marchés attribués durant la période du 5 au 26 janvier 2015, dans le cadre des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal.

Alain Kerhervé revient sur le mandat exclusif donné à l'agence Patrice Besse pour la vente de l'échoppe rue Dom Morice. Il s'étonne que les frais d'agence soient plus onéreux que le prix net vendeur.

Concernant les prestations météorologiques, il rappelle le souhait des élus d'être destinataires des prévisions météo.

Monsieur le Maire répond que tous les conseillers municipaux peuvent aller au P.C. situé aux services techniques pour consulter les données météorologiques et la pluviométrie. Il propose de l'inclure dans la liste des destinataires des messages d'alerte.

Pour les données météo, il aurait préféré une mise à disposition gratuite, mais ces données sont nécessaires.

Daniel Le Bras ajoute que le message d'alerte est très court et invite Alain Kerhervé à prendre rendez-vous avec l'agent de prévention des risques pour une présentation des nouveaux moyens à disposition. Il rappelle toute l'efficacité de la cellule de pré-alerte ayant permis de prendre les décisions adaptées aux prévisions.

Erwan Balanant cautionne la nécessité de ne pas « surmédiatiser » les alertes.

1. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : Exercice 2015

Exposé :

Par courrier en date du 18 décembre 2014, Monsieur le Préfet du Finistère a notifié aux communes les conditions d'éligibilité des projets d'équipements à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2015, en précisant les catégories d'opérations prioritaires pour l'obtention de cette aide financière.

Le taux de subvention peut varier de 20 à 50% par opération (HT), avec un plafond de montant de subvention par opération fixé à 400 000€.

La Ville de QUIMPERLE étant éligible à cette dotation au titre de l'exercice 2015, il est proposé de solliciter la DETR et de présenter les dossiers suivants :

1- Opérations relevant d'une priorité 3 :

- Création de 3 courts de tennis extérieurs : 275 000€ HT
- Construction d'un terrain de football synthétique et de vestiaires : 626 000€ HT
- Remplacement des canalisations d'eau potable –programme 2015- : 340 000€ HT

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2015 et de soumettre à ce titre les dossiers ci-dessus.

Avis favorable de la commission des finances et de l'évaluation des politiques publiques du 28 janvier 2015

Alain Kerhervé souhaite connaître les critères d'éligibilité et s'interroge sur les chances d'obtenir ces dotations pour les opérations classées en priorité 3.

Monsieur le Maire confirme l'attribution de cette aide pour Kerjouanneau et l'informatisation des classes. La présente demande est établie avec un espoir réel et est intégrée dans le plan de financement proposé à l'ordre du jour de la présente séance.

Alain Kerhervé regrette que la poursuite de l'informatisation des classes ne fasse pas l'objet d'une nouvelle demande.

Monsieur le Maire répond que le choix s'est porté sur trois opérations importantes et structurantes.

Erwan Balanant souhaite avoir copie de la circulaire préfectorale.

Danièle Kha précise que la poursuite de l'informatisation des écoles dépend du souhait des enseignants. Un bilan vient d'être engagé.

Décision : **après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

2. Convention avec l'Union Commerciale et la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la mise en place du FISAC : avenant n°1 – conditions financières

Exposé :

Par délibération en date du 24 septembre 2014, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville, la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'Union des Commerçants et Indépendants de QUIMPERLE. Cette convention permet le versement d'une aide financière à l'UCI destinée à financer des actions dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Afin de définir les modalités de versement de cette subvention, il y a lieu de prévoir un avenant n°1 à cette convention, annexé à la présente délibération.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'Union Commerciale et la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la mise en place du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Avis favorable de la commission des finances et de l'évaluation des politiques publiques du 28 janvier 2015

Décision : **après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

3. Aménagement d'un terrain de football synthétique et de deux vestiaires à Kerbertrand : plan de financement prévisionnel

Exposé :

La Ville de QUIMPERLE va réaliser un terrain de football synthétique avec un revêtement adapté à une pratique toute l'année, à la place du terrain existant du stade principal Jean Charter. Cet aménagement sera complété par la création de deux vestiaires afin de permettre un meilleur accueil du public.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 626 000 € HT.

La Ville de Quimperlé a sollicité l'aide financière de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Fédération Française de Football.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération :

DEPENSES	HT	RECETTES	TAUX	
Travaux et études				
Terrain	526 000,00	DETR 2015	20% du coût d'opération	125 200,00
Vestiaires	100 000,00	CONSEIL REGIONAL	15,97% du coût d'opération	100 000,00
		CONSEIL GENERAL	10% s/terrain	52 600,00
		FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL	20% s/ vestiaires	20 000,00
		FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL	19% s/terrain	100 000,00
		AUTOFINANCEMENT	36,45%	228 200,00
TOTAL	626 000,00			626 000,00

Avis favorable de la commission des sports du 28 janvier 2015

Avis favorable de la commission des finances et de l'évaluation des politiques publiques du 28 janvier 2015

En réponse à une interrogation d'**Erwan Balanant**, **Patrick Tanguy** confirme que des nouveaux vestiaires sont intégrés dans le plan de financement et feront prochainement l'objet d'une consultation d'entreprises.

Alain Kerhervé aurait préféré avoir connaissance du PPI avant d'approuver ce plan de financement. Il souhaite que ce plan de financement soit à nouveau soumis au conseil municipal si la DETR n'était pas acquise. Ces observations valent aussi pour le plan de financement relatif à l'aménagement de trois courts de tennis.

Monsieur le Maire rappelle que ce plan de financement permet de solliciter les subventions et qu'il ira personnellement défendre les dossiers auprès des Présidents ou Vice-Présidents concernés.

En réponse à Alain Kerhervé, il précise que si le plan de financement doit être revu, il sera représenté en conseil municipal.

Patrick Tanguy confirme que ce terrain synthétique sera également mis à disposition du club de rugby et des écoles.

Monsieur le Maire précise que les cahiers des charges ont été rédigés en conséquence, considérant que la Région conditionne son financement à une mise à disposition des lycées.

Erwan Balanant souhaite connaître les projets de la municipalité concernant la piste d'athlétisme de Kerneuzec, celle-ci a une longueur normalisée et jouxte les lycées. Le siège du club étant à Bannalec, il serait logique que la réflexion soit portée par la Cocopaq.

Monsieur le Maire confirme que le projet est étudié par la commune de Bannalec et qu'il s'inscrit comme projet structurant dans le cadre du contrat de territoire entre le Conseil Général et la COCOPAQ.

Erwan Balanant désapprouve cette orientation, considérant que le site de Bannalec est inadapté.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas un projet prioritaire pour la municipalité de Quimperlé, mais plutôt un enjeu d'investissement à vocation communautaire. Il se dit heureux que le Président de la Cocopaq ait la volonté de développer la compétence sport.

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le plan de financement prévisionnel à l'unanimité.

4. Aménagement de trois courts de tennis extérieurs à Kerbertrand : plan de financement prévisionnel

Exposé :

La Ville de QUIMPERLE a décidé d'aménager trois courts de tennis extérieurs, sur le complexe tennistique de Kerbertrand, avec un revêtement adapté à une pratique toute l'année, à la place des deux terrains existants en terre battue.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 275 000 € HT.

La Ville de QUIMPERLE a sollicité l'aide financière de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Fédération Française de Tennis.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	TAUX	Montant
TRAVAUX et Maîtrise d'œuvre	275 000,00			
		DETR 2015	20,00%	55 000,00
		CONSEIL REGIONAL	20,00%	55 000,00
		CONSEIL GENERAL	6,73%	18 500,00
		FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS	5,45%	15 000,00
		AUTOFINANCEMENT	47,82%	131 500,00
	275 000,00		100,00%	275 000,00

Avis favorable de la commission des sports du 28 janvier 2015

Avis favorable de la commission des finances et de l'évaluation des politiques publiques du 28 janvier 2015

Erwan Balanant demande de quelle nature sera le revêtement.

Monsieur le Maire répond qu'initialement il était prévu en résine, mais après différentes visites et en accord avec le club, le revêtement retenu sera en textile aiguilleté (résine).

Gérard Jambou confirme que ce revêtement sera posé dans une épaisseur de grave-bitume poreuse.

Monsieur le Maire précise que la structure choisie ne satisfait pas pleinement la Présidente de la ligue de Bretagne de tennis. En conséquence, l'aide financière à hauteur de 15 000 € n'est nullement garantie.

Erwan Balanant pense qu'il faut aussi solliciter le FNDS (Fonds National pour le Développement du Sport) et l'Etat.

Monsieur le Maire répond que c'est au club de solliciter le FNDS.

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le plan de financement prévisionnel à l'unanimité (Bernard Nedellec, membre du club, ne participe pas au vote).

5. Etude de diagnostic de la Maison des Archers – 7 rue Dom Morice : demande de subvention à la DRAC

Exposé :

La Maison des Archers est un bâtiment du XVI^e siècle protégé au titre des Monuments Historiques (CLMH 07/12/1972), qui accueille des publics essentiellement lors des expositions temporaires organisées par la Ville de Quimperlé en période estivale. En 2012 et 2013, la Ville de Quimperlé a dû entreprendre des travaux d'urgence de réparation. Il s'agissait de reprendre le mur de refend intérieur en pierre et de consolider des éléments de charpente au 1^{er} étage.

L'Architecte des Bâtiments de France a proposé de lancer une étude de diagnostic de ce bâtiment. En effet, il est fortement souhaitable de réaliser une étude sanitaire afin de déterminer son état général, les travaux à envisager et les coûts.

Ce type d'étude, dont le montant s'élève à **14 990 € HT pour la Maison des Archers**, peut être subventionné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles

DEPENSES		RECETTES	
Etude de diagnostic	14 990,00 €	DRAC (50%)	7 495,00 €

		Ville de Quimperlé	7 495,00 €
TOTAL (HT)	14 990,00 €	TOTAL	14 990,00 €

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de la DRAC Bretagne et à signer tout document dans ce sens.

Avis favorable de la commission culture patrimoine du 21 janvier 2015

Avis favorable de la commission des finances et de l'évaluation des politiques publiques du 28 janvier 2015

Décision : **après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

6 - Travaux Chapelle St-Eutrope : plan de financement prévisionnel

Exposé :

Le 8 janvier dernier, le cabinet de PONTAUD a présenté le projet des travaux de restauration de la chapelle St-Eutrope et des travaux de sauvetage de l'ancien hôpital en faisant apparaître une nouvelle mise à jour du coût des travaux.

Il y a donc lieu de présenter un nouveau plan de financement reprenant ce nouveau chiffrage.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel mis à jour joint en annexe.

Avis favorable de la commission culture patrimoine du 21 janvier 2015

Avis favorable de la commission des finances et de l'évaluation des politiques publiques du 28 janvier 2015

Erwan Balanant souhaite savoir si la municipalité a conservé l'ambition de valoriser le vallon du Dourdu, espace fort de liaison entre la gare et le quartier de Saint-Michel.

Alain Kerhervé rappelle que lors de la présentation des esquisses d'aménagement, ce projet avait été unanimement apprécié.

Monsieur le Maire confirme le positionnement stratégique de cet espace entre la gare et la haute-ville. Il annonce une prochaine réunion publique pour présenter l'avant-projet du PEM. Il précise que les travaux de sauvegarde de la chapelle Saint Eutrope vont débuter à l'automne prochain et devraient durer trois ans pour un montant de 1,2 M€.

Dans le courant de ce mandat il n'y aura pas d'engagement financier supplémentaire. Monsieur le maire cautionne la poursuite de la réflexion à mener pour aménager l'hôpital Frémeur et ce poumon vert dans le prochain mandat. Il confirme l'affectation de la clinique de l'humeur et de l'immeuble attenante, côté rue des Gorgennes, à une maison des services publics liés à la jeunesse. Des négociations vont être engagées pour financer ce projet par l'Etat, la Cocopaq et la Ville.

Monsieur le Maire ajoute que ce lieu n'est pas propice aux manifestations estivales et même trop dangereux pour y organiser le feu d'artifice du 14 juillet, ayant été lui-même témoin de gros soucis d'évacuation de la foule. La manifestation du 14 juillet sera désormais transférée vers un autre site.

Erwan Balanant juge malgré tout nécessaire d'intégrer dans la réflexion la possibilité d'y organiser des manifestations adaptées à la jauge du site et pense intéressant d'étudier l'aménagement d'une scène couverte.

Il insiste sur la nécessité de la réflexion relative à l'Hôpital Frémur et juge aberrant d'imaginer la construction d'un équipement culturel alors que la réhabilitation de l'ensemble bâti permettrait de réaliser cet équipement tout en restaurant l'ensemble de ce patrimoine

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de longue durée vont être entrepris à la chapelle Saint Eutrope.

Alain Kerhervé propose d'associer l'Union des Commerçants Indépendants et Quimperlé Animation Tourisme à l'étude urbaine de la haute-ville.

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le plan de financement prévisionnel à l'unanimité.

Frémeur classé MH - Plan de financement Total (prévisionnel) -			
(MISE A JOUR LE 14/1/2015)			
1) DEPENSES		RECETTES	Plafond
TRANCHE FERME			
Phase 1			
Restauration de la chapelle, gros-œuvre et travaux d'urgence de la toiture de l'hôpital		Conseil Général du Finistère (25%), plafond 50 000 €	50 000,00 €
		Conseil Régional de Bretagne (20%), plafond 80 000 €	78 510,75 €
		SKOAZ OUZH SKOAZ	15 000,00 €
		DRAC (33%)	129 690,00 €
		RESERVE PARLEMENTAIRE	30 000,00 €
HONORAIRES	43 000 €	Total subventions	303 200,75 €
TRAVAUX	370 183 €	Ville Quimperlé	109 982,25 €
TOTAL (HT)	413 183,00 €	TOTAL Phase 1	413 183,00 €
Phase 2			
Restauration de la chapelle, gros-œuvre et travaux d'urgence de la toiture de l'hôpital		Conseil Général du Finistère (25%), plafond 50000 €	50 000,00 €
		Conseil Régional de Bretagne (20%), plafond 80 000 €	76 400,00 €
		DRAC (33%)	126 060,00 €
HONORAIRES	32 000 €	Total subventions	252 460,00 €
TRAVAUX	388 080 €	Ville Quimperlé	167 620,00 €
TOTAL (HT)	420 080,00 €	TOTAL Phase 2	420 080,00 €
TOTAL TRANCHE FERME (HT)	833 263,00 €		833 263,00 €
TRANCHE CONDITIONNELLE			
Phase 3			
Travaux de second œuvre		Conseil Général du Finistère (25%), plafond 50000 €	50 000,00 €
		Conseil Régional de Bretagne (20%), plafond 80 000 €	75 000,00 €
		DRAC (33%)	123 750,00 €
HONORAIRES	25 000 €	Total subventions	248 750,00 €
TRAVAUX	345 564 €	Ville Quimperlé	121 814,00 €
TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE(HT)	370 564,00 €	TOTAL Phase 3	370 564,00 €
Conseil Général du Finistère (25%)			150 000,00 €
Conseil Régional de Bretagne (20%)*			244 910,75 €
DRAC (25%)			379 500,00 €
Réserve parlementaire			30 000,00 €
Total subventions			804 410,75 €
Ville Quimperlé			399 416,25 €
TOTAL GENERAL DEPENSES (HT)	1 203 827,00 €	TOTAL GENERAL RECETTES (HT)	1 203 827,00 €

7 - Modification des tarifs 2015 du Pôle Culture

Exposé :

La commission culture et patrimoine, réunie le 21 janvier, a porté des propositions de modifications sur certains tarifs du pôle culture votés lors du Conseil municipal du 10 décembre 2014.

Outre l'harmonisation des intitulés, les modifications portent sur :

- la **baisse de 0,50 cts d'Euros** des tarifs des expositions de la chapelle des Ursulines (plein tarif et tarif réduit),
- la **création d'un Pass expo** entre la chapelle des Ursulines et la Maison des Archers à 5 €
- et la **mise en place d'une tarification pour les expositions présentées à la Maison des Archers** (plein tarif 2 € et tarif réduit 1 €).

La formule « **gratuité pour tous les publics le vendredi** » est maintenue et étendue à la Maison des Archers.

Ces modifications sont proposées afin de faciliter l'accès pour tous des expositions et d'encourager la circulation des publics entre les deux sites.

Il est également proposé de baisser le **tarif de la médiathèque** « adhésion individuelle RSA, handicapé (80 %) demandeur d'emploi » à 10 € au lieu de 15 €.

La caution pour le **prêt des liseuses est ramenée à 50 € au lieu de 150 €** afin de suivre les valeurs du marché concernant le matériel informatique.

Concernant les tarifs du cinéma La Bobine, il est proposé **d'appliquer le tarif réduit 4,40 €** aux membres de l'association *Les gars de Saint Philibert / Cinéma Le Kerfany* afin de développer le partenariat et par souci de réciprocité puisque les membres de l'association *Chlorofilm* bénéficient du tarif réduit au cinéma Le Kerfany.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la grille tarifaire modifiée du pôle culture pour l'année 2015 ci-jointe.

Avis favorable de la commission culture patrimoine du 21 janvier 2015

Avis favorable de la commission des finances et de l'évaluation des politiques publiques du 28 janvier 2015

Décision : **après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

	FONCTION / OBJET	UNITE	TARIFS 2014	TARIFS 2015
312	EXPOSITIONS			
	Exposition Chapelle des Ursulines			
	* Plein tarif	p/pers	4,50 €	4,00 €
	* Tarif réduit : demandeurs d'emploi, RSA, handicapés 80%, groupe 10 personnes min.	p/pers	3,00 €	2,50 €
	* moins de 18 ans, étudiants	p/pers	gratuit	gratuit
	* le vendredi pour tout public			gratuit
	* Groupes scolaires		gratuit	gratuit
	Exposition Maison des Archers			
	* Plein tarif	p/pers		2,00 €
	* Tarif réduit : demandeurs d'emploi, RSA, handicapés 80%, groupe 10 personnes min.	p/pers		1,00 €
	* moins de 18 ans, étudiants	p/pers		gratuit
	* le vendredi pour tout public			gratuit
	* Groupes scolaires			gratuit
	Formule Pass Expos Chapelle des Ursulines + Maison des Archers			
	* Plein tarif	p/pers		5,00 €
	Formule Pass Expos Chapelle des Ursulines + Musée du Faouët			
	* Plein tarif : 1er site visité	p/pers		4,00 €
	* Tarif réduit : 2eme vsite visité sur présentation du Pass Expo Musée du Faouët	p/pers		2,50 €
	Catalogue d'exposition FRANTA, D. RIVIERE		20,00 €	20,00 €
	Catalogue d'exposition J-Y PENNEC		25,00 €	25,00 €
	Catalogue d'exposition Yves DOARE		35,00 €	35,00 €
	Catalogue d'exposition "Autour d'un bateau-feu Scarweather" Coop Breizh		19,50 €	19,50 €
	Catalogue d'exposition "Les Peintres de Quimperlé" Editions Palantines 2013		35,00 €	35,00 €
	Catalogue d'exposition Claude HUART		32,00 €	32,00 €
	Catalogue d'exposition André BOULER		8,00 €	8,00 €
	Petits journaux d'exposition		5,00 €	5,00 €
	Affiches des années antérieures		1,00 €	1,00 €
321	MEDIATHEQUE			
	Adhésion individuelle jeune papier+ DVD+CD (- 25 ans) - Quimperlois, Cocopaq et autres communes	p/an	5,00 €	5,00 €
	Adhésion individuelle adulte papier + DVD+CD - Quimperlois, Cocopaq et autres communes	p/an	20,00 €	20,00 €
	Collectivité papier, DVD,CD - Quimperlé :	p/30 doc.	gratuit	gratuit
	- autre commune :		20,00 €	20,00 €
	Adhésion individuelle RSA,handicapés (+80%), demandeur d'emploi		15,00 €	15,00 €
	Caution exigée pour prêt d'une liseuse (3 semaines, prêt gratuit)		150,00 €	50,00 €
33	SPECTACLES			
	Plein tarif	p/pers	15,00 €	15,00 €
	Tarif réduit en location	p/pers	8,00 €	8,00 €
	Moins de 18 ans	p/pers	3,00 €	3,00 €
	Demandeurs d'emploi, rsa, étudiants, handicapés (+80%)	p/pers	5,00 €	5,00 €
	BUDGETS ANNEXES			
	CINEMA LA BOBINE			
	* Plein tarif pour adulte	séance	6,70 €	6,70 €
	* Tarif réduit (membres de l'association Les gars de St Philibert et du cinéma Le Kerfany, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, RSA, handicapés 80 %)	séance	4,40 €	4,40 €
	* Tarif réduit pour les jeunes de moins de 14 ans	séance	4,00 €	4,00 €
	* Tarif préférentiel CCAS et événements ,CLSH, VACADO, scolaires	séance	2,90 €	2,90 €
	* séance Ecole et Cinéma	séance	2,50 €	2,50 €
	* séance Collège au Cinéma	séance	2,50 €	2,50 €
	* chèques Cinéma - 5 places-		21,50 €	21,50 €
	* fête du Cinéma	séance	tarif national	tarif national
	* contribution numérique Hors film (CNHM)		40,00 €	40,00 €
	* prêt salle pour assoc. 1901	p/prêt	200,00 €	200,00 €
	* prêt salle pour autres groupements	p/prêt	430,00 €	430,00 €
	* caution exigée pour nettoyage	p/prêt	300,00 €	300,00 €
	* prêt de salle CE + séance privée	p/prêt	1 000,00 €	1 000,00 €
	* location de lunettes 3D	p/prêt	1,00 €	1,00 €

8 - Cession de terrain Rue Audran : modificatif délibération du 26 février 2014

Exposé :

Par délibération en date du 26 février 2014, le Conseil municipal avait donné son accord sur la cession par Monsieur Roland COADOU à la Ville de QUIMPERLE d'une portion de la parcelle cadastrée section AL n° 139 d'une superficie d'environ 100 m² (voir plan joint), destinée au confortement de la rue Audran.

Les travaux prévus permettront le passage de véhicules lourds et le croisement de deux véhicules.

Cette délibération nécessite d'être rectifiée car la parcelle est la propriété de :

- Messieurs Arnaud LE DANTEC et Stéphane BERRUYER
- Madame Marie COADOU,
- Monsieur Bernard COADOU,
- Monsieur Roland COADOU,
- Madame Raymonde TANGUY.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur la cession gratuite faite par l'ensemble des propriétaires cités ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des notaires de QUIMPERLE.

Avis favorable des commissions Politique de la Ville et eau et lutte contre les inondations du 23 janvier 2015

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

9.- Modification du tableau des effectifs

Exposé :

Afin d'optimiser l'adéquation entre les emplois et les ressources au sein des services de la Ville de Quimperlé, une analyse des organisations a été engagée au printemps 2014.

Après une phase d'état des lieux, en mai et juin, de nouvelles organisations ont été expérimentées à partir du 1^{er} janvier 2015 et soumises à l'avis des membres du Comité Technique, le 27 janvier 2015.

Ces propositions s'inscrivent dans une démarche prospective, sur toute la durée du mandat, de gestion prévisionnelle optimisée des emplois, des effectifs et des compétences et d'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail.

Suite à la séance du Comité Technique du 27 janvier 2015, il convient de modifier le tableau des effectifs afin de mettre en œuvre les nouvelles organisations suivantes :

Pôle technique - Service voirie-propreté :

Suite à l'analyse du service, les objectifs suivants ont émergé :

- Développer une vision globale de la gestion de l'espace public et des politiques publiques qui y sont mises en œuvre,
- Améliorer la réactivité et la proximité,
- Développer la transversalité avec le pôle urbanisme, le service jardins-espaces verts et la police municipale.

Ces objectifs se traduisent par les propositions suivantes :

- nouvelle appellation du service : gestion et entretien du domaine public
- révision des fonctions du responsable du service désormais nommé « responsable de gestion et de l'entretien du domaine public », afin d'organiser la mise en œuvre des objectifs du service,
- renforcement de l'encadrement intermédiaire du service voirie avec la nomination par redéploiement interne d'un agent de maîtrise pour encadrer l'équipe,
- création d'un service spécifique « occupation du domaine public » regroupant les compétences techniques et administratives de gestion des occupations du domaine public.

Cette nouvelle organisation induit :

- la création d'un poste de responsable de la gestion et de l'entretien du domaine public qui pourra être occupé par un agent ayant le grade d'ingénieur territorial ou de technicien principal de 1^{ère} ou de 2^{ème} classe,
 - la création d'une fonction d'agent de médiation du domaine public dans le cadre d'un reclassement, avec pour objectif d'améliorer l'accueil, la médiation et la gestion des droits de place auprès des bénéficiaires d'occupations temporaires d'occupation du domaine public (gens du voyage, commerçants).
- Le tableau des effectifs est impacté par cette évolution, avec la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe au sein du service menuiserie, service auquel l'agent reclassé était précédemment affecté.

Service de prévention des risques majeurs et professionnels :

Lors de sa séance du 24 septembre 2014, le Conseil municipal a approuvé la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde, avec notamment la constitution d'une équipe d'agents de prévention des risques majeurs (3 agents) placés sous l'autorité du chef du service Voirie.

Dans le cadre des analyses relatives à l'évolution de l'organisation et des missions du service voirie et suite à la mutation du responsable de ce service, il est apparu nécessaire de repositionner ce service de prévention des risques majeurs dans l'organigramme et d'en stabiliser son organisation.

Il a par conséquent été proposé aux membres du Comité Technique :

- de créer un service unique de prévention des risques, majeurs et professionnels, directement rattaché au directeur général des services, afin de mieux mettre en évidence les enjeux :
 - o de protection des populations et des agents,
 - o d'amélioration de la santé au travail, de la qualité de vie et des conditions de travail du personnel de la Ville et du CCAS de Quimperlé.
- de confier la responsabilité de ce service à un technicien principal, par ailleurs assistant de prévention de risques professionnels.

Cette évolution implique de créer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet et de supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Proposition :

Afin de mettre en œuvre les nouvelles organisations, il est par conséquent proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit, avec effet au 1^{er} mars 2015 :

- Pôle technique :

- création d'un poste de responsable de la gestion et de l'entretien du domaine public pouvant être occupé par un agent ayant le grade d'ingénieur territorial ou de technicien principal de 1^{ère} ou de 2^{ème} classe,
- création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

- Service de prévention des risques majeurs et professionnels : suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et de création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe.

Le tableau des effectifs est par ailleurs actualisé pour tenir compte des mouvements de personnel intervenus depuis la dernière mise à jour : trois départs en retraite et une fin de contrat CAE.

Avis favorable de la commission ressources humaines du 1^{er} décembre 2014

Avis du comité technique du 27 janvier 2015

Alain Kerhervé sollicite des précisions sur les modifications du tableau des effectifs, en particulier sur le nombre de postes passé de 223 à 225. Il s'étonne que les contrats d'emploi d'avenir soient inclus dans le tableau des effectifs. Il sollicite des précisions sur les postes non pourvus.

Monsieur le Maire explicite les modifications apportées, précisant notamment que la création du poste de responsable du domaine public ne s'accompagne pas pour l'instant de la suppression du poste vacant : l'agent à remplacer est stagiaire sur son nouveau grade dans une autre collectivité. Afin de parfaire l'information de Monsieur Kerhervé, il s'engage à lui communiquer des précisions détaillées sur l'évolution des effectifs.

Erwan Balanant interpelle Monsieur le Maire sur la mise en œuvre de l'Agenda 21.

Monsieur le Maire indique d'abord que la municipalité met en œuvre le programme d'actions de l'Agenda 21, à travers notamment les actions de solidarité, le développement des transversalités.

En ce qui concerne son pilotage, Monsieur le Maire rappelle que la précédente municipalité avait décidé d'en confier la mise en œuvre, à hauteur d'une journée par semaine, à un agent par ailleurs assistant de prévention des risques professionnels. Cet agent n'avait aucune compétence particulière pour ce domaine et le temps dédié était nettement insuffisant. Dans le cadre de l'organisation de la prévention des risques majeurs, ses compétences ont pu être autrement valorisées. L'organisation adoptée précédemment répondait par ailleurs à une logique purement opérationnelle.

L'Agenda 21 étant un outil de pilotage stratégique, il en a confié sa mise en œuvre au Directeur général des services, en étroite relation avec la politique qu'il met en œuvre. Il admet que pour l'instant, le pilotage de l'Agenda 21 a pris quelque retard en raison en particulier du travail important de réorganisation des services en cours.

Erwan Balanant est circonspect sur ces motifs. Il craint que l'important travail de réalisation de l'Agenda 21 ne connaisse pas une remise en œuvre à la hauteur des enjeux et de l'ambition qui avait été portée par l'ancienne municipalité.

Décision : **après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

Questions diverses

Patrick Vaineau demande s'il est possible de remplacer le procès-verbal du Conseil municipal par une bande numérique.

Monsieur le Maire approuve cette suggestion et estime qu'effectivement il est possible de faire un compte-rendu succinct, avec un enregistrement consultable par voie numérique.

Erwan Balanant propose une diffusion en streaming avec un coût peu élevé.

Alain Kerhervé rappelle les tristes événements de janvier et le courrier de Madame Favennec demandant la dénomination d'un lieu public du nom de la policière Clarissa Jean-Philippe. Il n'a pas d'objection de forme et de fond à la réponse qui a été apportée par le maire.

Monsieur le Maire précise qu'il s'est interrogé sur la légitimité qu'il avait de décider seul de la dénomination d'une salle à la médiathèque en mémoire des événements tragiques début d'année.

C'est pourquoi il propose au conseil municipal de prendre une délibération pour dénommer une salle de la médiathèque « salle Charlie Hebdo » et d'y apposer les noms des 17 victimes.

10 - Dénomination de la salle d'expositions temporaires de la médiathèque : « salle Charlie Hebdo »

Proposition :

Suite à l'attentat perpétré, mercredi 7 janvier 2015, contre les locaux de Charlie Hebdo qui a fait 12 victimes, à l'assassinat d'une jeune policière, le jeudi 8 janvier, et à la prise d'otages dans un supermarché le 9 janvier qui s'est soldée par 4 victimes, il est proposé au conseil municipal :

- De dénommer la salle d'expositions temporaires de la médiathèque : « salle Charlie Hebdo »,
- D'y apposer une plaque comportant également les noms des victimes :
 - Stéphane Charbonnier dit Charb,
 - Jean Cabut dit Cabu
 - Philippe Honoré dit Honoré
 - Bernard Verlhac dit Tignous
 - Georges Wolinski dit Wolinski
 - Elsa Cayat

- Bernard Maris dit oncle Bernard
- Mustapha Ourrad
- Michel Renaud
- Frédéric Boisseau (membres de Charlie Hebdo)
- Franck Brinsolaro, Policier
- Ahmed Merabet, Policier
- Clarissa Jean-Philippe, Policière
- Yohan Cohen
- Philippe Braham
- François-Michel Saada
- Yoav Hattab

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 heures.

**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**